



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

# BARÈME DE COTISATIONS FÉDÉRALES 2018 NOUVEL ADHÉRENT

CHIFFRE D'AFFAIRES 2016	1 <sup>RE</sup> ET 2 <sup>E</sup> ANNÉE D'ADHÉSION		BARÈME STANDARD À PARTIR DE LA 3 <sup>E</sup> ANNÉE D'ADHÉSION	
	COTISATION ANNUELLE HT <sup>(1)(2)</sup>	COTISATIONS ANNUELLE TTC <sup>(3)</sup>	COTISATION ANNUELLE HT <sup>(1)</sup>	COTISATIONS ANNUELLE TTC <sup>(3)</sup>
De 0 à 100 000 €	500,00 €	600,00 €	714,00 €	856,80 €
De 100 001 à 300 000 €			1 275,00 €	1 530,00 €
De 300 001 à 500 000 €			1 632,00 €	1 958,40 €
De 500 001 à 750 000 €			1 836,00 €	2 203,20 €
De 750 001 à 1 500 000 €			2 040,00 €	2 448,00 €
De 1 500 001 à 4 500 000 €			2 856,00 €	3 427,20 €
Plus de 4 500 000 €			0,05 % du CA hors FNAIM Entreprises*	

\*0,05 % du CA hors FNAIM Entreprises, FNAIM Entreprises 0,02 % du CA  
Avec un minimum de 3 672 € H.T. Hors partenariats réseaux et cotisations groupes.

(1) Une participation forfaitaire de 5€HT(soit 6€TTC) pour l'Amicale FNAIM sera ajoutée au montant de votre cotisation

(2) Calcul au prorata par trimestre en cas d'adhésion en cours d'année

(3) Sous réserve de modification réglementaire

Nota : TVA au taux en vigueur susceptible de modification

**Les cotisations versées à la Fédération Nationale de l'Immobilier sont intégralement employées pour la défense de votre profession, l'organisation des formations, la promotion de vos activités, l'assistance juridique, les outils informatiques, les sites Fnaim.fr et Fnaim.org et les imprimés dynamiques FNAIM LEGAL.**

